

L'apollon

Ce grand papillon diurne, autrefois présent dans toutes les montagnes françaises d'altitude supérieure à 1 000 m, est en régression considérable depuis une cinquantaine d'années. Dans les Vosges, l'espèce est éteinte, et dans le Jura et le Massif central, l'espèce a subi la plus forte régression.



Nom scientifique : *Parnassius apollo* (L. 1758)

Milieu de vie

L'apollon, inféodé aux climats de montagne ou continentaux, a besoin de conditions climatiques précises (hivers froids propres à la moyenne et la haute montagne) Cette espèce exige aussi des espaces grandement ouverts (prairies et pelouses calcaires ayant un recouvrement arbustif inférieur à 5 %, et surface en pelouse supérieure à 50 %) et riches en fleurs très colorées (centaurées, chardons divers, scabieuse...). Mais c'est surtout la présence des

plantes grasses, nourricières des chenilles (orpins ou jubarbes), qui est un élément déterminant. Ces plantes sont présentes sur les dalles de pierre. (Photo en bas à gauche)

La chenille de l'apollon vit, en effet, sur les dalles où elle se nourrit d'orpins et de jubarbe ; elle y fait aussi sa métamorphose. On peut trouver le papillon dans les milieux cultivés, sur les prairies permanentes ou sur les pelouses.

Éléments de biologie

Les chenilles de l'apollon sont de grande taille (50 à 70 mm). Elles ont un aspect noir velouté et sont ornées de taches orangées. (Photo ci-contre) L'imago (papillon adulte) est lui aussi de grande taille. (70 mm d'envergure) Ses ailes possèdent plusieurs taches noires sur fond blanc et leurs extrémités, dépourvues d'écailles, paraissent translucides. Les ailes postérieures présentent deux ocelles rouges, cernés de noir et pupillés de blanc. (photo ci-dessus)

Les papillons pondent durant l'été sur les orpins et les jubarbes ou tout près. L'apollon passe l'hiver sous forme d'œuf. L'éclosion a lieu en mars-avril. Ensuite, les chenilles se nourrissent des bourgeons. A la fin du stade larvaire, la chenille tisse un cocon légèrement enterré ou placé sous les herbes sèches. La nymphose dure de 10 jours à plusieurs semaines.



Crédit photographique : Bastien GOUY



Crédit photographique : Bastien GOUY

Un réseau de populations fragile

Une population d'apollons se présente souvent sous la forme d'un réseau de populations appelé métapopulation. Ce type d'organisation ne permet que des échanges limités (quelques individus par saison de reproduction) entre les populations. Ces échanges permettent les transferts génétiques, la conquête de nouveaux espaces pour l'espèce et le renforcement ou le remplacement de populations accidentées. Lorsque ces petites populations d'apollons sont trop dispersées (maillage trop lâche), de sérieux risques d'extinction pèsent sur l'espèce. Toute station, même la plus petite, mérite donc d'être protégée.

Recommandations de gestion

- Maintenir un pastoralisme suffisant pour conserver l'ouverture de l'espace, mais limiter le chargement sur les stations à chenille (zones de dalles avec des orpins ou des joubarbes) durant la période chenille–nymphe, de mars à juin, pour éviter tout risque d'écrasement des chenilles et des cocons.

- Proscrire les écobuages, le stationnement d'engins et le stockage de fumier ou de fourrage sur les stations à chenilles pour ne pas détruire les œufs, les chenilles, les nymphes et les adultes.

- Maintenir une diversité floristique dans les cultures et prairies environnant les stations à chenilles.

- Proscrire l'utilisation d'intrants au moins sur les stations à chenilles (engrais, biocides...).

- Proscrire le girobroyage dans les stations à chenilles pour ne pas détruire les chenilles, nymphes et œufs.

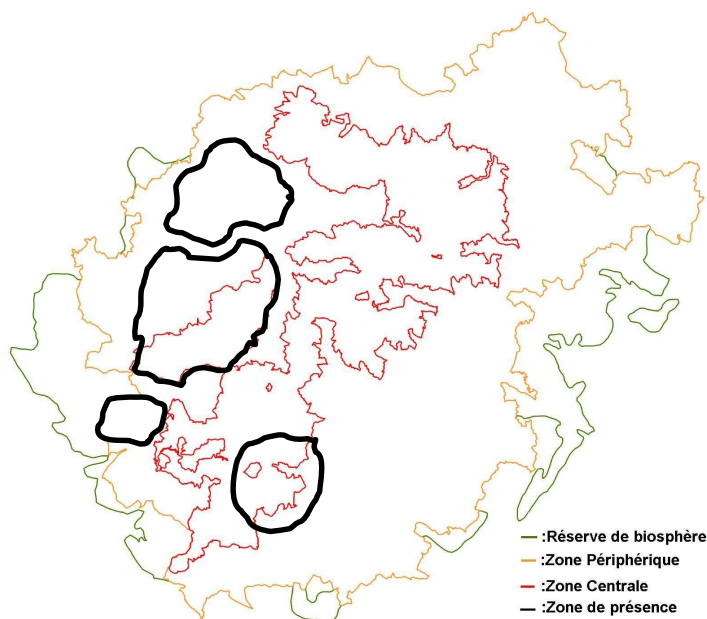
Sa protection :

L'apollon est protégé en France par l'arrêté du 22 juillet 1993 et cité en annexe 4 de la convention de Berne. Il évolue dans les milieux largement ouverts du Parc national des Cévennes, cités par le conseil de l'Europe comme étant : « un des plus remarquable biotopes en Europe ». Par ailleurs, un des habitats privilégiés des chenilles - Alliance de l'*Alyssa alyssoidis* – *Sedion albi* (code Corine 34-11) - est un groupement végétal d'intérêt prioritaire (Directive Habitats).

Actions menées en faveur de l'apollon

- Contrat du Parc national des Cévennes pour l'Apollon : aide 137 €/ha/an

Zones de présence dans le Parc national des Cévennes



Bibliographie :

- BUSSIERE, J., 1997, **Description et cartographie des habitats de *Parnassius apollo* dans le Parc national des Cévennes – Propositions pour un protocole de suivi et de mesures conservatoires**, Mémoire DESS « Science de l'environnement » 26p. + annexes 83p.